

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 3 avril, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la Présidence de sous la Présidence de Monsieur Pascal PRAS, Président.

Date de la convocation : 27 mars 2023

Monsieur le Président a ouvert la séance et a procédé à l'appel des membres du CCAS :

Nombre de membres en exercice : 11

MEMBRES	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	MANDATAIRE
Pascal PRAS	X			
Marie-France COSTANTINI	X			
Patricia SÉJOURNÉ	X			
Christine SINQUIN	X			
Vincent LE LOUËT		X		
Danièle PADIOU		X		
Michèle PAULIAC	X			
Madeleine DROUET			X	
Julie REDOIS	x			
Ronan MARCHAND			X	
Véronique KIRION-CHAPELLIERE		x		

Il est alors procédé à la désignation du secrétaire de séance. Monsieur le Président propose que cette fonction soit assurée par Julie REDOIS. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CA DU 6 FEVRIER 2023.

Suite à l'envoi par mail du compte-rendu du conseil d'administration le 27 mars 2023 et après un rappel des points évoqués, les membres de la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale décident, à la majorité des présents, de valider compte-rendu du conseil d'administration du 6 février 2023.

2. AIDES FINANCIERES

- Dossiers validés en commission d'urgence

Monsieur le Président présente dix-sept dossiers.

Les membres de la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale, après examen des dossiers, décident, à l'unanimité des présents, de valider les aides financières attribuées en urgence selon la répartition suivante :



DATE	BENEFICIAIRES	QUARTIER	MONTANT
14/02	Personne seule n°313	BOISEAU	REFUS
15/02	Famille n°757	La Noë / Croix Truin	162,00 €
24/02	Personne seule n°621	Bourg	REFUS AIDE ALIMENTAIRE
24/02	Personne seule n°600	La Noë / Croix Truin	Refus aide alimentaire 20,00 € bon carburant
24/02	Famille Monoparentale n°679	La Noë / Croix Truin	118,59 € secours (non mis en place)
24/02	Famille Monoparentale n°46	Les genets	30,00 € bon carburant 90,00 € aide alimentaire
24/02	Famille Monoparentale n°1143	La Noë / Croix Truin	90,00 €
24/02	Personne seule n°574	Les genets	54,00 €
10/03	Famille Monoparentale n°679	La Noë / Croix Truin	95,00 €
10/03	Famille Monoparentale n°905	La Noë / Croix Truin	114,00 €
11/03	Famille Monoparentale n°982	La Noë / Croix Truin	76,00 €
16/03	Famille Monoparentale n°1081	La Noë / Croix Truin	95,00 €
16/03	Famille n°733	La rivetière	114,00 €
24/03	Famille Monoparentale n°806	Télindière / Moulin Rothard	76,00 €
27/03	Personne seule n°569	La Noë / Croix Truin	Refus
27/03	Personne seule n°52	Bourg	57,00 €
27/03	Personne seule n°625	La rivetière	57,00 €

- Demandes de secours

Monsieur le Président présente deux dossiers.

DATE	BENEFICIAIRES	QUARTIER	OBJET	MONTANT	DECISION
31/03	Personne seule n°1158	Télindière / Moulin Rothard	Aide alimentaire / Tickets service	57,00 €	Accord

31/03	Famille n°1159	Bourg	Aide alimentaire / Tickets service	152,00 €	Accord
-------	----------------	-------	---------------------------------------	----------	--------

3. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration qu'il a reçu le Compte de Gestion 2022 du Receveur Municipal relatif au budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Ce document élaboré par les services du Trésor Public, reprend l'ensemble des mandats et des titres émis sur le budget concerné et doit faire l'objet d'une approbation par le Conseil d'Administration. Il demande donc à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce document.

Après avoir pris connaissance de ce dossier, en avoir délibéré et avoir constaté que ses écritures étaient conformes à celles du Compte Administratif correspondant, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des présents, adopte le Compte de Gestion 2022 du Receveur Municipal relatif au budget du Centre Communal d'Action Sociale.

4. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Avant de procéder au vote du compte administratif 2022 du budget du Centre Communal d'Action Sociale, Monsieur le président rappelle qu'il convient d'élire un président de séance puisque lui-même ne peut assurer cette fonction au regard des textes en vigueur.

La candidature de Madame Marie-France COSTANTINI étant proposée, il est procédé au vote.

Madame Marie-France COSTANTINI est élue à l'unanimité des présents, et est nommée Présidente de séance. Elle présente le Compte Administratif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale dont les grandes lignes sont les suivantes :

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Chap. 011	3 464,77 €	Chap. 002	12 059,61 €
Chap. 012	95,00 €	Chap. 70	88,00 €
Chap. 65	9 519,58 €	Chap. 74	10 750,00 €
Chap. 68	0,00 €	Chap. 75	616,75 €
TOTAL	13 079,35 €	TOTAL	23 514,36 €

Résultat excédentaire "fonctionnement" = 10 435,01 €

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Chap. 1	734,90 €	Chap. 27	782,90 €
Chap. 27	876,00 €		
TOTAL	1610,90 €	TOTAL	782,90 €

Le Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le Compte Administratif 2022 du Budget du Centre communal d'Action Sociale tel que présenté ci-dessus.

5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Président présente aux membres de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale, le projet du budget primitif 2023.

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Chap. 011	3 885,00 €	Chap. 002	10 435,01 €
Chap. 012	100,00 €	Chap. 70	20,00 €
Chap. 65	14 400,00 €	Chap 74	10 750,00 €
Chap. 68	3 522,01 €	Chap 75	702,00 €
TOTAL	21 907,01 €	TOTAL	21 907,01 €

Section Investissement

Dépenses		Recettes	
Chap. 001	828,00 €	Chap. 27	6 332,00 €
Chap. 27	5 504,00 €		
TOTAL	6 332,00 €	TOTAL	6 332,00 €

Après avoir étudié ce dossier, et en avoir délibéré, les membres de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale, adoptent, à l'unanimité, le budget primitif 2023 du CCAS tel que présenté ci-dessus.

Séance levée à vingt et une heure et quinze minutes.

Au registre sont les signatures